

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Le vingt-trois février deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier  
Mme BRAUD Béatrice - Mme PLAIRE Cécilia - M. FREJOUX Bernard - M. JARNY Jean-Claude  
M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme MARTIGNON Sandrine  
Mme LATLI Thiphaine

**ABSENTS REPRESENTES** : M. COLAS Jean-Philippe (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)  
M. LATAUD Philippe (*pouvoir à M. Olivier BAUDOUIN*)  
Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)  
M. VERINE Mickaël (*pouvoir à M. Jacky MEUNIER*)

**ABSENTE NON REPRESENTEE** : Mme MORISSET Séverine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Sandrine MARTIGNON

**ORDRE DU JOUR** :

- 1° **BUDGET PRINCIPAL**  
compte administratif  
compte de gestion  
affectation du résultat
- 2° **BUDGET ANNEXE PORT**  
compte administratif  
compte de gestion
- 3° **BUDGET ANNEXE ZA DU PORT**  
compte administratif  
compte de gestion  
affectation du résultat
- 4° **BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX**  
compte administratif  
compte de gestion
- 5° **BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE**  
compte administratif  
compte de gestion
- 6° **TARIFS 2017 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
Modification
- 7° **PORT DU CORPS DE GARDE**  
Redevance La Ponetterre 2016 et 2017
- 8° **PROJET LIAISON CYCLABLE SDF/ECOLES**  
demande de subventions
- 9° **PROJET NOUVEL ATELIER MUNICIPAL**  
demande de subventions  
promesse de bail à construction du hangar
- 10° **PROJET MARQUAGE AU SOL**  
parking port du Pavé demande de subvention  
voirie demande de subvention
- 11° **PROJET SECURISATION DES ECOLES**  
demande de subvention
- 12° **CONTRE-DIGUE BAS BIZET-LA LOGE**  
modification d'un échange de terrains
- 13° **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**  
désignation des membres du Groupement des Acteurs Locaux  
convention avec la CDC Aunis Atlantique
- 14° **LOTISSEMENT LES HAUTS DES MOULINS**  
proposition dénomination des rues
- 15° **CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**  
rapport d'observations gestion communale exercices 2011/2015
- 16° **INFORMATIONS DIVERSES**  
commission des finances le 23/03/2017  
prochain conseil municipal le 30/03/2017  
retour exercice de sécurité du 20/01/2017
- 17° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 08/02/2017

Avis affiché le : 09/02/2017

Publié dans le journal Sud-Ouest le : 20/02/2017

Publié dans le journal L'Hebdo le : 17/02/2017

pour les questions 1 à 5 :

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 2
Conseillers non représentés : 3
Conseillers ayant pris part au vote : 14

pour les questions 6 et suivantes :

Nombre de conseillers en exercice : 17
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 3
Conseiller non représenté : 1
Conseillers ayant pris part au vote : 16

En ouverture de séance le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Ilot central rue du Château : convention travaux et financement
- Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics (PAVE)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 1 – A **BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Sous la présidence de monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2016	1 059 802,14 €	1 235 602,43 €	175 800,29 €
	résultat antérieur 2015		228 961,60 €	228 961,60 €
	résultat à affecter			<b>404 761,89 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2016	217 015,53 €	130 325,86 €	- 86 689,67 €
	solde antérieur 2015		27 599,61 €	27 599,61 €
	solde d'exécution			<b>- 59 090,06 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2016	investissement	38 929,00 €	18 733,00 €	<b>- 20 196,00 €</b>
résultats cumulés 2016 avec les restes à réaliser				<b>325 475,83 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

#### DEPENSES

2111	Acq terrains contre-digue	5 119 €
2112	Acq terrain Courlis	2 200 €
21534	Éclairage public	652 €
2315	Reprise trottoir accessibilité EM	1 132 €
2151	Reprise rue de La Laisse	4 719 €
2315	Aménagement jeux city parc	10 113 €
2315	Aménagement étang	10 794 €
2313	Honoraires architecte PC Atelier	4 200 €
		<b>38 929 €</b>

#### RECETTES

1323	Subv trx accessibilité EM	757 €
1321	DETR accessibilité EM	1 355 €
13251	Fonds concours city parc	6 535 €
1321	Réserve parlementaire étang	3 500 €
13251	Fonds concours CDC étang	6 586 €
		<b>18 733 €</b>

### 1 – B **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

**après avoir approuvé** le 23 février 2017, le compte administratif 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **404 761,89 €**.

**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de	}	représentant un solde cumulé de
- 59 090,06 €		
un solde de restes à réaliser de	}	
- 20 196,00 €		

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2017, le résultat comme suit :

*affectation en réserve (compte 1068)*

*Financement de la section d'investissement*      **79 286,06 €**

*Report en section de fonctionnement*

*ligne 002 en recettes*      **325 475,83 €**

**Dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2017 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

#### DEPENSES

2111	Acq terrains contre-digue	5 119 €
2112	Acq terrain Courlis	2 200 €
21534	Éclairage public	652 €
2315	Reprise trottoir accessibilité EM	1 132 €
2151	Reprise rue de La Laisse	4 719 €
2315	Aménagement jeux city parc	10 113 €
2315	Aménagement étang	10 794 €
2313	Honoraires architecte PC Atelier	4 200 €
		<b>38 929 €</b>

#### RECETTES

1323	Subv trx accessibilité EM	757 €
1321	DETR accessibilité EM	1 355 €
13251	Fonds concours city parc	6 535 €
1321	Réserve parlementaire étang	3 500 €
13251	Fonds concours CDC étang	6 586 €
		<b>18 733 €</b>

### 1 – C **BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Municipal

**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2016 tenu par le Maire

après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016 du Trésorier Municipal.

### 2 – A **BUDGET ANNEXE PORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Sous la présidence de monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2016	76 668,16 €	78 096,52 €	1 428,36 €
	résultat antérieur 2015		33 103,83 €	33 103,83 €
	résultat à affecter			<b>34 532,19 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2016	14 453,19 €	13 324,64 €	- 1 128,55 €
	solde antérieur 2015		55 723,36 €	55 723,36 €
	solde d'exécution			<b>54 594,81 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2016	investissement	38 811,00 €		<b>- 38 811,00 €</b>
résultats cumulés 2016 avec les restes à réaliser				<b>50 316,00 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

**DEPENSES**

2315	forage	468 €
2315	Honoraires dossier réglementaire	3 120 €
2315	Solde marché MO initial	23 400 €
2315	Solde marché MO actualisé	10 764 €
2315	Pose 5 points arrimage	1 059 €
		<b>38 811 €</b>

**RECETTES**


**2 – B BUDGET ANNEXE PORT : COMPTE DE GESTION 2016****Le Conseil Municipal,**

**Vu** le compte de gestion du budget annexe « Port » de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Municipal

**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2016 tenu par le Maire après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe « Port » de l'exercice 2016 du Trésorier Municipal.

**3 – A BUDGET ANNEXE ZA DU PORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Sous la présidence de monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2016	2 189,08 €	9 557,83 €	7 368,75 €
	résultat antérieur 2015		8 910,41 €	8 910,41 €
	résultat à affecter			<b>16 279,16 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2016	4 575,00 €	10 663,00 €	6 088,00 €
	solde antérieur 2015	10 663,00 €		-10 663,00 €
	solde d'exécution			<b>- 4 575,00 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2016	investissement		1 830,00	<b>1 830,00 €</b>
résultats cumulés 2016 avec les restes à réaliser				<b>13 534,16 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

**DEPENSES**


**RECETTES**

1313	Subv Dépt sanitaires	1 830,00 €
		<b>1 830,00 €</b>

**3 – B AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET ANNEXE ZA DU PORT**

**Le Conseil Municipal**, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

**après avoir approuvé** le 23 février 2017, le compte administratif 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **16 279,16 €**.

**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de	}	représentant un solde cumulé de
- 4 575,00 €	}	
	}	- 2 745,00 €
un solde de restes à réaliser de	}	
1 830,00 €	}	

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016,

- **décide** d'affecter au budget de l'exercice 2017, le résultat comme suit :  
affectation en réserve (**compte 1068**)  
Financement de la section d'investissement    **2 745,00 €**

Report en section de fonctionnement  
ligne **002** en recettes    **13 534,16 €**

**Dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2017 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
			1313	Subv Dépt sanitaires	1 830 €
					1 830 €

### **3 – C BUDGET ANNEXE ZA DU PORT : COMPTE DE GESTION 2016**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le compte de gestion du budget annexe « ZA du Port » de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Municipal

**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2016 tenu par le Maire après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe « ZA du Port » de l'exercice 2016 du Trésorier Municipal.

### **4 – A BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2016	3 014,00 €	12 956,10 €	9 942,10 €
	résultat antérieur 2015		11 107,60 €	11 107,60 €
	résultat à affecter			<b>21 049,70 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2016			00,00 €
	solde antérieur 2015		51 486,00 €	51 486,00 €
	solde d'exécution			<b>51 486,00 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2016	investissement			
résultats cumulés 2016 avec les restes à réaliser				<b>72 535,70 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**4 – B BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : COMPTE DE GESTION 2016****Le Conseil Municipal,****Vu** le compte de gestion du budget annexe « Terrain à Pieux » de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Municipal**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2016 tenu par le Maire après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe « Terrain à Pieux » de l'exercice 2016 du Trésorier Municipal.**5 – A BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Sous la présidence de monsieur Bernard FREJOUX, le Maire présente l'exécution du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2016	74,66 €	219,84 €	145,18 €
	résultat antérieur 2015	145,48 €		-145,48 €
	résultat à affecter			<b>- 0,30 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2016	1 431,60 €	0,00 €	-1 431,60 €
	solde antérieur 2015		1 807,67 €	1 807,67 €
	solde d'exécution			<b>376,07 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2016	investissement			
résultats cumulés 2016 avec les restes à réaliser				<b>375,77 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes**5 – B BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : COMPTE DE GESTION 2016****Le Conseil Municipal,****Vu** le compte de gestion du budget annexe « Zone Conchylicole » de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Municipal**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2016 tenu par le Maire après en avoir délibéré, **adopte** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe « Zone Conchylicole » de l'exercice 2016 du Trésorier Municipal.**6 TARIFS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 2017**

Le 15 décembre 2016, le conseil municipal a voté une augmentation des tarifs de la bibliothèque de 2% soit les tarifs suivants :

- 15,30 € pour les familles
- 11,22 € pour les + de 18 ans (inscription individuelle)
- Gratuit pour les – de 18 ans (inscription individuelle)

Les bénévoles de la bibliothèque regrettent cette augmentation. Ils demandent au Conseil de bien vouloir délibérer à nouveau sur cette question, car ils souhaitent pouvoir appliquer les mêmes tarifs d'adhésion qu'en 2016.

A leur sens, la contribution demandée aux familles doit rester symbolique. D'autre part, concernant l'encaissement des adhésions, un montant à payer sans centimes facilite les comptes.

Le Maire précise que, contrairement aux autres services gérés par la commune, la bibliothèque est uniquement tenue par des bénévoles. Ainsi, ce service ne supporte aucune charge de personnel. De ce fait, une augmentation annuelle, systématique, de la participation demandée aux familles ne se justifie pas. De

plus il serait judicieux d'appliquer une politique tarifaire attractive pour favoriser le développement de la culture, attirer de nouveaux lecteurs et fidéliser les anciens.

Le Conseil Municipal, après délibération, par **15 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (Mme NAULET Marie-Bernadette), **décide** le maintien des tarifs 2016 **pour l'année 2017**, soit :

- **15,00 €** pour les familles
- **11,00 €** pour les + de 18 ans (inscription individuelle)
- Gratuit pour les – de 18 ans (inscription individuelle).

## **7 REDEVANCE LA PONETERRE 2016 et 2017**

Rappel : la commune met à la disposition du restaurant La Poneterre un terrain qui n'est raccordé ni à l'eau, ni à l'électricité, contraignant ainsi la restauratrice à se raccorder aux installations de son plus proche voisin. Le 04/05/2016 le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge l'extension des réseaux eau et électricité. En contrepartie il a augmenté le loyer annuel du restaurant qui est passé ainsi de 435 € à 1400 €.

Or, il s'avère que la commune n'a pas fait les travaux de raccordement et pour l'heure il n'est pas envisagé de les réaliser puisque que dans le cadre de la mise aux normes du Port du Corps de Garde ces travaux sont déjà prévus.

C'est pourquoi, Madame Sylvie COSTA, la restauratrice, demande à payer une redevance calculée, comme précédemment, sur la superficie occupée.

**Le Conseil Municipal**, après délibération, à l'unanimité,

**Vu** les délibérations des 14/12/2015 et 15/12/2016 fixant les montants des redevances d'occupation du domaine public maritime calculés sur la superficie occupée

**Considérant** que les travaux d'extension des réseaux eau et électricité qui justifiaient l'augmentation du loyer n'ont pas été réalisés en 2016

**Considérant** que ces travaux ne sont pas envisagés pour l'année 2017,

**Décide** d'appliquer à madame Sylvie COSTA, pour son restaurant La Poneterre, pour les années 2016 et 2017 les montants des redevances d'occupation du domaine public maritime calculées sur la superficie occupée, soit :

Année 2016 : 140 m<sup>2</sup> de superficie occupée à 3,11 € le m<sup>2</sup> = **435,40 € HT**

Année 2017 : 140 m<sup>2</sup> de superficie occupée à 3,11 € le m<sup>2</sup> = **435,40 € HT**

## **8 – A PROJET LIAISON CYCLABLE SDF/ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. Olivier BAUDOIN présente le projet d'une piste cyclable entre la salle des fêtes et les écoles, rue du 19 Mars 1962.

Outre la salle des fêtes et les écoles, cette liaison sécurisée desservira : la maison des Associations, le city Parc, le terrain de pétanque et le club canin.

De plus elle rejoindra une autre piste cyclable existante, celle reliant les écoles à la Maison de retraite et à la zone commerciale.

Particularités du projet :

La piste empruntera le côté de la chaussée qui desservait les anciennes habitations déconstruites depuis Xynthia.

Elle aura une largeur de 2,50 m.

Pour assurer la sécurité de tous les usagers, la vitesse de circulation rue du 19 Mars 1962 sera limitée à 30 km/h. A cet effet, seront aménagés des rétrécissements ponctuels de chaussée ainsi qu'une plateforme surélevée au niveau de la salle des fêtes.

Le revêtement de la piste sera en enrobé clair (couleur ocre) et tous les accès des riverains seront en enrobé noir

Les bordures seront abaissées sur chaque traversée de voirie et accès des riverains afin de respecter les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Enfin, quelques végétaux agrémenteront le tronçon.

Le projet est estimé à : **259 977,60 € HT soit 311 973,12 € TTC**

Le Conseil Municipal, après délibération, par **15 voix POUR** ; 1 ABSTENTION (M. Patrick LATAUD),

- **approuve** le projet d'une piste cyclable rue du 19 Mars 1962, entre la salle des fêtes et les Ecoles, pour un coût estimé à 259 977,60 € HT, soit 311 973,13 € TTC ;

- **approuve** le plan de financement suivant :

- Subventions : 80 %, soit 207 982,08 € HT
- Autofinancement : 20 %, soit 51 995,52 € HT
- **sollicite** l'aide du Département (direction du Développement Durable et de la Mer) au titre de la mission espace rural et environnement) soit 30 %
- **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de :
  - **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux** (environnement et cadre de vie – aménagement des entrées et centres bourgs), soit 25 %
  - **Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local** (développement d'infrastructures en faveur de la mobilité) soit, la différence pour arriver à 80 % du montant total des travaux
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de ce projet au budget 2017

*M. Olivier BAUDOUIN fait part aux conseillers de la position de M. LATAUD sur ce sujet : ce projet emportera son adhésion uniquement s'il participe au raccordement de Charron à la vélodyssée.*

*Non répond le Maire. La vélodyssée s'arrêtera au Port du Pavé. La deuxième extension, à l'étude, reliera le Port du Pavé à la commune d'Esnandes.*

## **8 – B PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Le Maire explique qu'à l'occasion de son déplacement avec Monsieur Olivier BAUDOUIN à la Préfecture pour défendre le projet de la piste cyclable, il leur a été précisé que les demandes de subventions ne sont instruites que si la commune dispose d'un PAVE ou tout au moins qu'elle puisse justifier qu'elle s'est engagée dans cette démarche.

Le Syndicat de la Voirie auquel la commune adhère peut réaliser ce document.

Le Maire propose d'engager la collectivité dans cette démarche. Si le conseil l'accepte, une convention arrêtera les modalités de ce partenariat avec le Syndicat de la Voirie.

Les conseillers délibéreront ensuite pour valider la convention.

Le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt pour la collectivité d'entreprendre cette démarche, **charge** le Maire de se rapprocher du Syndicat de Voirie pour réaliser le **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics**.

## **9 – A PROJET NOUVEL ATELIER MUNICIPAL :**

L'Atelier Municipal actuel menace de s'effondrer. Situé sur un sol mouvant, il fut fortement ébranlé lors de la tempête Xynthia. De larges fissures apparaissent en divers endroits sur les murs des vestiaires. Compte tenu de sa situation, zone d'aléas très forts, sa réparation, voire sa démolition en vue d'une reconstruction au même endroit n'est pas envisageable.

Le Crédit Agricole qui dispose d'un bâtiment dont il n'a plus l'usage, propose de le céder à la commune à l'euro symbolique.

C'est une opportunité à saisir pour concrétiser le déplacement de l'atelier dans un lieu plus spacieux et moins mouvant.

Le projet consiste à :

- réaménager l'ancien local du Crédit Agricole en bureaux et vestiaires
- créer un atelier attenant pour peinture, menuiserie, soudure et mécanique
- implanter un hangar pour ranger tout le matériel et tous les véhicules de la commune. Ce hangar sera fermé.

Rappel, le conseil municipal a autorisé le Maire, le 29/09/2016, à déposer le dossier de demande de permis de construire pour l'ensemble du projet (vestiaires, atelier et hangar).

Le Maire propose de réaliser le projet en deux temps :

1<sup>er</sup> temps : les vestiaires et l'atelier estimés à 125 157,34 € HT, soit 150 188,81 € TTC ;

2<sup>ème</sup> temps le hangar.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de créer de nouveaux vestiaires et un nouvel Atelier pour le service technique pour un montant estimé à 125 157,34 € HT, soit 150 188, 81 € TTC qui se décompose ainsi :

- Réaménagement des anciens locaux du Crédit Agricole en bureaux et vestiaires : 26 904,30 € HT
- Construction d'un nouvel atelier : 98 253,04 € HT

- **sollicite** l'aide :

- du DEPARTEMENT au titre de la Revitalisation et mise en valeur du bâti et du patrimoine communal – construction neuve – grosses réparations et travaux d'isolation des bâtiments civils communaux), soit 37 547,20 € (30 %)

- de la CDC AUNIS ATLANTIQUE au titre des Fonds de Concours, soit 16 879 €
  - des parlementaires au titre de la Réserve parlementaire, soit 30 000 €
- **approuve** le plan de financement suivant :
- participation du Département : 37 547,20 €
  - participation de la CDC : 16 879 €
  - participation parlementaire : 30 000 €
  - autofinancement communal : 40 731,14 € HT
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de ce projet au budget primitif 2017.

### **9 – B PROMESSE BAIL A CONSTRUCTION DU HANGAR :**

le Maire présente la proposition d'ARKOLIA ENERGIES qui pourrait se charger de construire le hangar de l'Atelier municipal. Cette société se rémunèrera sur la production des panneaux photovoltaïques qui constitueront la toiture du hangar.

La collectivité aura la jouissance de ce bien pendant 30 ans. Au terme de ce délai elle deviendra propriétaire.

Elle aura à sa charge : les frais de dépôt du permis de construire, soit 1 500 € + une participation à la construction du bâtiment, soit 5 000 € + le bardage et le terrassement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **décide de reporter** cette question à une prochaine séance.

Il souhaite mettre en concurrence l'offre proposée.

*Monsieur Olivier BAUDOIN fait part aux conseillers de ses doutes sur la qualité de la structure acier et sa résistance aux effets du temps. Le constructeur ne lui a pas apporté toutes les réponses qu'il attendait. Pour sa part, il souhaite connaître d'autres propositions pour pouvoir faire des comparaisons.*

### **10 – A PEINTURE ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION BUDGET ANNEXE PORT**

Le Maire propose de refaire la peinture des places de parking situées au Port du Pavé.

Coût du marquage au sol : 3 036,60 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de peinture décrits ci-dessus pour un coût de **3 036,60 € HT**
- **sollicite** l'aide du Département au titre du produit des amendes de police, soit 40 % du montant HT (1 214 €)
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de ces travaux au budget primitif 2017 du budget annexe Port.

### **10 – B PEINTURE ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire propose de refaire la peinture des passages piétons et des places de parking situés : route de Marans ; route de Luçon ; rue Pierre Loti ; rue des Ecoles ; rue Pasteur/rue des Moulins

Coût du marquage au sol : 1 921 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de peinture décrits ci-dessus pour un coût de **1 921 € HT**, soit **2 305,20 € TTC**
- **sollicite** l'aide du Département au titre du produit des amendes de police, soit 40 % du montant HT (768,40 €)
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au financement de ces travaux au budget primitif 2017 de la commune.

### **11 PROJET SECURISATION DES ECOLES**

Dans le cadre du plan alerte attentat, l'Etat incite les collectivités à sécuriser l'accès de leurs écoles. Au jour de la séance il manquait le devis le plus important, celui relatif à un dispositif d'alarme.

Cette question est donc reportée à une prochaine séance.

## **12 ILOT CENTRAL RUE DU CHATEAU (RD 105) : CONVENTION TRAVAUX ET FINANCEMENT**

Pour permettre aux cyclistes et aux piétons de traverser en toute sécurité la départementale à hauteur de la zone commerciale, le Département, à la demande de la collectivité, propose de réaliser un îlot central. Autre avantage en matière de sécurité routière : comme cet aménagement rétrécira la chaussée, il contraindra les automobilistes à ralentir.

Chaque conseiller a reçu le plan de cet aménagement et le projet de convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après délibération, par **15 voix POUR** ; 1 ABSTENTION (Mme NAULET Marie-Bernadette),  
 - **approuve** l'aménagement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'un îlot central sur la RD 105 à hauteur de la zone commerciale pour un coût de 59 879,30 € HT  
 - **approuve** les termes de la convention  
 - **autorise** le Maire à la signer  
 - **s'engage** à inscrire au budget primitif 2017 de la commune la participation communale, soit **23 951,72 € HT**.

*Madame NAULET s'abstient car elle estime le dispositif en lui seul insuffisant pour faire ralentir les véhicules.*

## **13 CONTRE DIGUE BAS BIZET/LA LOGE : MODIFICATION D'UN ECHANGE**

Le 19/12/2014 le Conseil Municipal dans le cadre de l'acquisition des terrains d'emprise de la contre digue Bas-Bizet/La Loge, a accepté l'échange suivant :

➤ la commune donne à Monsieur PIGNON les terrains communaux suivants, soit :

AH 107 (6 697 m<sup>2</sup>) – AH 106 (2 522 m<sup>2</sup>) – AH 117 (2 226 m<sup>2</sup>)

➤ Monsieur PIGNON donne à la commune l'emprise de la contre-digue sur ses terrains, soit :

AH 113 (1 104 m<sup>2</sup>) – AH 108 (466 m<sup>2</sup>)

Or, il s'avère qu'à ce jour la parcelle AH 117 n'appartient toujours pas à la commune. Le propriétaire connu du cadastre est décédé. Son héritière s'était engagée à vendre la parcelle en question à la commune. Or, à ce jour la succession n'est toujours pas réglée.

De ce fait, le notaire chargé de l'échange demande à la commune si elle accepterait de faire la transaction sans la parcelle litigieuse (AH 117).

Le Maire y est favorable. Monsieur PIGNON aussi.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** de céder à Monsieur Michel PIGNON les terrains communaux suivants :

AH 107 (6 697 m<sup>2</sup>) – AH 106 (2 522 m<sup>2</sup>)

- **accepte** de recevoir de Monsieur PIGNON les terrains suivants :

AH 113 (1 104 m<sup>2</sup>) – AH 108 (466 m<sup>2</sup>)

- **confirme** que cet échange se fait sans soulte.

- **confirme** que tous les frais sont pris en charge par la commune

- **autorise** le Maire à signer l'acte authentique à l'office notarial de Me ARCOUET sise à Marans.

- **prend acte** que l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 2000 h en ce qui concerne les cessions et pour les acquisitions lorsque la valeur vénale du bien est inférieure à 180 000 €.

## **14 – A INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTEURS LOCAUX**

Un inventaire des zones humides va être très prochainement effectué sur la commune de CHARRON. C'est une obligation.

Il répond aux enjeux relatifs à la gestion quantitative de l'eau (inondation, étiage) et à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques tels qu'ils sont définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

Les zones recensées figureront dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans le but de les préserver.

C'est un bureau d'étude (UNIMA) mandaté par la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui est chargé de cet inventaire.

Dans son travail de recensement ce bureau d'étude doit être accompagné d'Acteurs Locaux les mieux à même de contribuer à la réussite de cette mission d'intérêt général. La composition de ce groupe est fixée par le SAGE. Le nombre de ses membres ne doit pas dépassé 15 personnes. Un appel pour trouver des volontaires a été lancé sur le Blog de la commune fin janvier 2017.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **désigne** comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- ✓ Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire de la commune de Charron et agriculteur
- ✓ Monsieur Jean-François GAILLARD, Président du syndicat des marais Cravans/Lavinaud
- ✓ Madame Béatrice BRAUD, Adjointe au Maire de Charron
- ✓ Monsieur Jacky MEUNIER, adjoint au Maire de Charron
- ✓ Monsieur Hugues BENOIST, agriculteur
- ✓ Monsieur BOUTET David, agriculteur
- ✓ Monsieur Bruno CHABIRON, agriculteur dont le siège d'exploitation est situé en dehors de la commune)
- ✓ Monsieur Jean GUILLEMENT (ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement)
- ✓ Monsieur Benoît RINQUIN (chasseur)
- ✓ Monsieur Jean-Claude JARNY (représentant d'une association de chasse)
- ✓ Monsieur Michel ANNEREAU (pêcheur)
- ✓ Monsieur Roland GAREAU (représentant d'une association de pêche)
- ✓ Madame Louissette BEAUVINEAU (représentante d'une association de randonneurs)
- ✓ Monsieur ALBERT Rémi (représentant de la propriété foncière)

#### **14 - B INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : CONVENTION POUR SA REALISATION**

Le Maire présente la convention par laquelle la commune confie à la CDC Aunis Atlantique la réalisation de l'inventaire des zones humides sur son territoire.

A noter, le relevé des zones humides ne s'effectuera pas sur le territoire déjà reconnu zone humide par le Forum des marais Atlantiques.

A la signature de la convention la commune doit préciser les options qu'elle retient :

- ✓ Option 1 : réunion d'acteurs locaux supplémentaire pour les exploitants agricoles et propriétaires fonciers
- ✓ Option 2 : présentation publique des résultats d'inventaire
- ✓ Option 3 : accompagnement du prestataire pour les exploitants agricoles lors de la phase terrain.

L'ensemble des prestations options comprises est pris en charge par la CDC Aunis Atlantique.

Le Conseil Municipal, après délibération par **15 voix POUR** ; 1 voix CONTRE (M. Jean-Claude JARNY)

- **approuve** les termes de la convention

- **retient** les trois options

- **autorise** le Maire à signer la convention avec les trois options retenues.

*Le Maire explique que cet inventaire est important et qu'il est lourd de conséquences pour le développement du village et de ses activités.*

*M. JARNY en est bien conscient. C'est pourquoi, il s'oppose, par principe, à cet inventaire.*

#### **15 LOTISSEMENT LES HAUTS DES MOULINS : PROPOSITION DENOMINATION DES RUES**

Ce lotissement composé de 37 lots est en cours de construction. A ce jour il reste 15 lots pour lesquels la mairie n'a pas reçu de demande de permis de construire. Tant que le lotissement ne sera pas terminé, il restera privé. La commune ne peut pas dénommer des rues privées. Néanmoins elle peut proposer au lotisseur des noms de rue qui, s'il en est d'accord, les communiquera aux acquéreurs de lots.

Ainsi, ces derniers, connaîtront l'adresse exacte de leur nouvelle propriété ce qui facilitera leurs relations avec les différents administrations et gestionnaires de réseaux.

Ce lotissement est desservi par quatre rues et une impasse.

Madame Sandrine GARDIEN propose de dénommer les rues par des termes locaux qui désignent des méthodes de pêche à la civelle et aux anguilles. Ces mots sont extraits du livre du Monsieur Raymond PECHEREAU « Le Golfe des Pictons » :

➤ **Les bouchauds** (différent de bouchots !) : " Ce sont de petits barrages dormants simplifiés, établis sur un petit cours d'eau ou sur un passage menant à une mare ou un petit étang. Ils peuvent être placés également en bordure de la berge d'un cours d'eau plus important. Ces barrages sont constitués de planches ou même d'un accotement de terre, d'un grillage très fin retenu par des pieux enfoncés dans l'argile du fond. Un passage est laissé libre. Il reçoit une "hurte" et sa "bourrole" si l'engin est fabriqué en osier tressé ou une nasse (tonneau) métallique ou en chanvre." " Les anguilles

entrent dans la "goule de l'hurte ou de la nasse", elles pénètrent dans le piège par la "luzette" - petit passage de 2 à 4 centimètres du fond de l'entonnoir- pour se trouver emprisonnées ".

➤ **La treille :** " Cette pêche se pratique surtout l'hiver quand il gèle. Il se pêche indifféremment des poissons blancs ou des anguilles. Les bestioles, engourdies par le froid, se réunissent en "mattes" en des fonds de fossés tranquilles ou en certains trous d'eau connus des vrais pêcheurs. Les poissons en effet tiennent à leur habitat en temps ordinaire.

La treille se pratique de jour et en toutes saisons. Les filets doivent cependant être conformes aux règlements de pêche et il faut savoir éviter les gendarmes et gardes si on veut la pratiquer en temps prohibé ...Mais jadis, au marais, il n'y avait jamais ni gendarmes, ni temps d'interdiction de pêche ou de chasse».

➤ **Les fascines :** " La façon la plus simple et la plus économique, la plus sûre et la plus rapide aussi, consiste à disposer de distance en distance (8 à 10 mètres) de chaque côté des berges d'un cours d'eau, des petits fagots de sarments de vigne à deux liens assez serrés. Les anguilles se glissent entre les branches pour approcher de la surface, tout en restant cachées. Il suffit aux pêcheurs de sortir de l'eau ces engins primitifs d'un mouvement vif et de les secouer vigoureusement sur le fond d'une barque. Les prises sont généralement fort nombreuses."

➤ **La vermée :** " Il faut d'abord trouver des vers de terre de moyenne grosseur. ils sont enfilés vivant sur un fil de chanvre assez fort. Le cordon d'au moins un mètre est replié autour de la main de façon à former une sorte d'anneau que l'on noue à l'extrémité d'un fil d'environ un mètre de longueur relié lui-même à une canne rigide d'un mètre également. Il suffit de plonger cette sorte de courte ligne dans l'eau et d'attendre. Au bout de quelques secondes, une secousse plus ou moins brutale est communiquée au poignet du pêcheur. Il lui suffit de retirer calmement sa ligne avec au bout une anguille (quelque fois plusieurs) qui se refuse à lâcher la proie qu'elle a saisie, avant de retomber soit dans le parapluie ouvert si le pêcheur est sur la berge, soit dans le fond de la barque."

La commission municipale réunie le 15/02/2017 propose : L' haveneau : (à priori s'utilise aussi pour l'anguille). Le haveneau est un outil de poche pour la pêche à pied, sorte de petite épuisette, utilisé pour la pêche aux crevettes (bouquet) sur les plages sablonneuses. Il est constitué de deux bâtons disposés en ciseaux et d'une poche en filet d'une ouverture d'1,50 mètre, lestée avec des plombs de manière à bien se poser dans le fond des mares lors de la basse mer. Ainsi, le pêcheur peut « fouiner » dans les varechs, entre les pierres branlantes et dans les crevasses, en passant le filet dessous.

Le Conseil Municipal, après délibération par **11 voix POUR** ; 5 ABSTENTIONS (Mme Sandrine MARTIGNON – Mme Martine BOUTET – Mme Thiphaine LATL- Mme Marie-Bernadette NAULET – Mme Cécilia PLAIREI) **propose** de dénommer les rues du lotissement Les hauts des Moulins :

- rue de la Treille
- rue de L'Haveneau
- rue de la Vermée
- rue des Fascines
- impasse des Bouchauds

Mme Sandrine MARTIGNON – Mme Martine BOUTET – Mme Thiphaine LATLI - Mme Marie-Bernadette NAULET – Mme Cécilia PLAIRE *préfèrent s'abstenir sur cette question, car l'orthographe des « bouchauds » va susciter de nombreuses interrogations. Ceux qui connaissent les bouchots (pieux sur lesquels s'accrochent les moules) vont interpeller la Mairie. Même si aujourd'hui on donne une explication, même si on communique aux habitants de ce lotissement les définitions des noms de leurs rues, il n'empêche qu'il y aura assurément des réflexions sur le choix du conseil municipal. Cette décision créera de la confusion et n'importera que de la désapprobation.*

## **16 CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES GESTION COMMUNALE EXERCICES 2011/2015**

La Chambre Régionale des Comptes a opéré un contrôle des finances communales sur la période 2011 à 2015 afin de connaître les effets de la tempête Xynthia sur les finances communales ainsi que sur les règles d'urbanisme. Elle a également analysé le devenir de Charron sous le prisme des équipements de protection contre les inondations.

Chaque conseiller a reçu communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **prend acte** du rapport d'observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes le 26/10/2016, sur la tenue de la comptabilité, la situation financière, la protection du littoral et l'urbanisme pour la période 2011 à 2015.

## **17 INFORMATIONS DIVERSES**

**LA COMMISSION DES FINANCES** se réunira le 22 mars 2017 pour faire des propositions sur les demandes de subventions aux associations, sur les projets d'investissement à inscrire au budget 2017 et sur les taux des contributions directes.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** est prévu le 30 mars 2017 pour le vote des budgets

**RETOUR EXERCICE DE SECURITE DU 20 JANVIER 2017.** Tous les conseillers ont reçu le compte rendu de cet exercice qui a été publié sur le blog.

Ce qu'on peut retenir

**114 personnes** sont domiciliées dans un site à risque. Sur ces 114 personnes à évacuer en cas d'alerte rouge submersion : 56 iront à la salle des fêtes. Les autres préfèrent rester confiner à leur étage ou aller chez un proche.

18 personnes se sont portées volontaires pour participer à l'exercice d'évacuation. Elles ont été réparties par secteur.

En ce qui concerne la sirène. Beaucoup d'habitants ne l'ont pas entendue. Le Maire est intervenu auprès des services préfectoraux à ce sujet. Il lui a été répondu que la sirène est un des moyens d'alerte dont dispose la collectivité. A ce moyen il faut ajouter d'autres dispositifs, comme l'alerte téléphonique ou les annonces par mégaphone dans les rues, sans compter les messages d'alerte diffusés à la radio et à la télévision.

A noter 139 familles ont communiqué à la Mairie, leur numéro de téléphone pour être prévenues en cas d'alerte.

**PROCHAINE RENTREE DES CLASSES** : Madame BOUTET informe les conseillers qu'à la prochaine rentrée des classes, il y aura la fermeture d'une classe à l'école élémentaire. Elle rappelle l'effectif actuel de cette école (127) soit une moyenne d'enfants de 21 pour les 6 classes. L'an prochain l'effectif est estimé à 116 enfants soit une moyenne de 23 enfants pour les 5 classes.

Elle souligne que déjà depuis la rentrée 2015 cette fermeture était en suspens. L'école a bénéficié de la bienveillance des services de l'Education Nationale conscients des difficultés que traverse la commune depuis Xynthia.

Pour l'école maternelle l'effectif actuel est de 65 enfants soit une moyenne d'enfants par classe de 21,67 (3 classes). L'effectif devrait être le même pour la prochaine rentrée.

A noter une classe de l'école maternelle a déjà fermé en 2012.

Depuis Xynthia l'effectif des deux écoles est en baisse constante.

Avant Xynthia les écoles cumulaient un effectif de 260 enfants. Aujourd'hui elles ne comptent plus que 192 enfants.

**MISE AUX NORMES DU CORPS DE GARDE** : Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu le 22 février le Directeur des services de la Mer du Département. Ce dernier a précisé que ce dossier avait tout le soutien du Département et qu'il recevra tous les financements possibles. Néanmoins un nouveau dossier actualisé des derniers chiffres doit être présenté à son institution ainsi qu'à l'Agence de l'Eau et au service qui gère les crédits européens.

**CEREMONIE REMISE MEDAILLE DE LA FAMILLE** : Madame TOMES Marcelle aura 100 ans cette année. Sa famille lui organise une fête d'anniversaire le 16 avril 2017. A cette occasion le Maire lui remettra la médaille de la famille.

## **18 QUESTIONS DIVERSES**

Madame NAULET fait part, par l'entremise de Madame MARTIGNON, que mercredi dernier il y avait une inhumation. Or, la grille du chemin blanc menant au cimetière était fermée. La Mairie avait pourtant connaissance de cette inhumation. Pourquoi le nécessaire n'a-t-il pas été fait ?

M. MEUNIER répond qu'effectivement il y a eu un loupé. Il profite de l'occasion pour dire qu'avec le Maire ils ont remis en place des tuiles sur le toit de l'église.

M. ROBERGEAU signale qu'il reste du courant électrique dans les boîtes de raccordement des maisons à déconstruire rue de La Laisse. C'est dangereux.

M. MEUNIER lui répond qu'il a déjà fait le signalement à ERDF.

Mme GARDIEN remercie le service technique pour le remplacement du miroir rue de la Rochelle. Elle remercie également Louissette BEAUVINEAU présente dans la salle qui, au cours de ses randonnées, ramasse les débris qu'elle trouve sur son chemin.

## **FIN DE LA SEANCE à 22 h 00**

### La parole est donnée au public :

M. PROUX regrette que les trottoirs soient souillés par les excréments des chiens. Il dénonce l'incivisme de leurs maîtres.

Mame Louissette BEAUVINEAU : souhaite qu'une poubelle jaune soit installée entre la Maison des Associations et le City Parc. De plus, elle demande le remplacement de la poubelle cassée à la salle des fêtes.

Monsieur BOSCH signale les problèmes de réception des chaînes de télévision sur la commune

Monsieur GIRONDE revient sur l'exercice de sécurité en ce qui concerne le montage des batardeaux. Ce soir-là quatre agents communaux étaient présents pour accomplir cette mission. C'est un nombre suffisant pour assurer un montage rapidement. Mais si demain un ou plusieurs de ces agents ne peuvent se libérer, il serait bon de former des « civils volontaires » pour prendre le relais en cas d'alerte.

Monsieur MEUNIER lui répond que ce n'est pas nécessaire. En cas d'alerte rouge tout sera préparé en amont, tant les batardeaux que le chargement des véhicules communaux en matériel et outillage d'urgence, ainsi que la salle des fêtes.

<b>BOISSEAU Jérémy</b>	<b>MEUNIER Jacky</b>	<b>BOUTET Martine</b>	<b>BAUDOIN Olivier</b>	<b>BRAUD Béatrice</b>	
<b>FREJOUX Bernard</b>		<b>JARNY Jean-Claude</b>		<b>ROBERGEAU Patrick</b>	<b>GARDIEN Sandrine</b>
	<b>MARTIGNON Sandrine</b>		<b>PLAIRE Cécilia</b>	<b>LATLI Typhaine</b>	